

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2013

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	32 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	32 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	32 001 M €
Autres	0 M €
	32 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	20 835 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	11 166 M €
	32 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 785 M €	9 087 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 050 M €	2 079 M €
	20 835 M €	11 166 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	48	0 M €	0
1994	2 M €	210	0 M €	2
1995	5 M €	447	0 M €	4
1996	19 M €	1 666	0 M €	26
1997	35 M €	2 241	1 M €	31
1998	69 M €	3 746	2 M €	170
1999	167 M €	6 485	8 M €	475
2000	191 M €	5 839	6 M €	276
2001	222 M €	5 570	16 M €	521
2002	383 M €	7 875	45 M €	1 315
2003	812 M €	13 647	178 M €	3 977
2004	1 550 M €	21 064	550 M €	9 692
2005	2 889 M €	33 128	1 145 M €	15 738
2006	3 822 M €	40 687	1 789 M €	20 562
2007	3 264 M €	35 113	1 695 M €	18 245
2008	1 561 M €	19 020	842 M €	10 042
2009	1 651 M €	17 664	1 093 M €	12 384
2010	2 468 M €	24 787	2 335 M €	25 175
2011	1 244 M €	12 790	1 061 M €	12 054
2012	472 M €	4 845	392 M €	4 108
2013	9 M €	93	8 M €	85
	20 835 M €	256 965	11 166 M €	134 882

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	2 M €	654	1 M €	342
1	44 M €	6 475	27 M €	2 995
2	116 M €	9 219	77 M €	4 541
3	170 M €	8 704	122 M €	4 723
4	247 M €	8 644	197 M €	5 670
5	333 M €	9 075	267 M €	6 436
6	466 M €	10 555	333 M €	6 782
7	662 M €	12 410	469 M €	8 438
8	778 M €	12 891	528 M €	8 457
9	827 M €	12 643	569 M €	8 193
10	866 M €	12 208	520 M €	6 861
11	975 M €	13 192	486 M €	5 960
12	1 282 M €	16 011	767 M €	8 703
13	1 417 M €	16 098	807 M €	8 622
14	1 308 M €	13 664	783 M €	7 531
15	1 079 M €	10 857	529 M €	4 775
16	791 M €	8 162	344 M €	3 029
17	1 100 M €	9 932	594 M €	4 759
18	1 573 M €	13 385	704 M €	5 702
19	1 589 M €	13 095	783 M €	6 087
20	1 069 M €	8 550	515 M €	3 877
21	620 M €	5 028	269 M €	2 040
22	875 M €	6 599	513 M €	3 646
23	857 M €	6 245	389 M €	2 746
24	754 M €	5 445	260 M €	1 807
25	542 M €	3 852	173 M €	1 210
26	200 M €	1 425	55 M €	390
27	144 M €	962	45 M €	307
28	86 M €	567	31 M €	192
29	58 M €	380	8 M €	54
30	5 M €	38	1 M €	7
	20 835 M €	256 965	11 166 M €	134 882

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté AA par Standard & Poor's et Aa2 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2013 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 2 673 238 Euros
- Dépôts à termes des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 32 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculés sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6,11% (taux annualisé).

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1+ (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 mars 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 29 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

Au 31 mars 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dûs au titre des émissions sont couverts par les prêts miroirs avec la BFCM
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 387 963 euros.
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 238 272 euros.

Compte tenu des liquidités disponibles par ailleurs, les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.